



Assemblée des Premières Nations

Sommet sur le développement économique et les infrastructures 2026

Stratégies pour combler les écarts socioéconomiques ainsi qu'en matière de logement et d'infrastructures chez les Premières Nations

Le Westin Montréal • Montréal (Québec) • Les 2 et 3 mars 2026



FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS

TYPE DE PARTICIPANT (inclus la TPS) :

- | | | |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Chef | <input type="radio"/> 200 \$ (En personne) | <input type="radio"/> 50 \$ (Virtuellement) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Délégué des Premières Nations | <input type="radio"/> 300 \$ (En personne) | <input type="radio"/> 50 \$ (Virtuellement) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Délégué d'entreprise ou représentant officiel de gouvernement | <input type="radio"/> 600 \$ (En personne) | <input type="radio"/> 50 \$ (Virtuellement) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Étudiant (avec carte d'étudiant valide) | <input type="radio"/> Gratuit (En personne) | <input type="radio"/> (Virtuellement) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Gardien du savoir ou aîné | <input type="radio"/> Gratuit (En personne) | <input type="radio"/> (Virtuellement) |

COORDONNÉES (veuillez imprimer) :

Prénom : _____ Nom : _____
Titre : _____
Première Nation/Organisation/Entreprise : _____
Province/Territoire : _____
Adresse courriel* : _____
Tél. : () _____

* Remarque : Le courriel indiqué dans le présent formulaire sera utilisé pour l'inscription au Forum national sur les ressources naturelles. Veuillez vous assurer que l'adresse électronique est correctement orthographiée et que vous y avez accès.

MODE DE PAIEMENT (veuillez sélectionner un mode) :

- Visa Master Card Amex

  

Numéro de la carte : _____ Date d'expiration (MM/AA) : _____ / _____ CVC _____
(3 chiffres au dos de la carte)

Nom sur la carte (Veuillez écrire en lettres moulées) : _____

Signature du titulaire : _____ Montant autorisé : _____ \$

Veuillez libeller vos chèques à l'ordre de la Fraternité des Indiens du Canada. Les paiements et les formulaires d'inscription doivent être envoyés par courrier à Tash Cote, coordonnatrice des inscriptions, Sommet sur le développement économique et les infrastructures, Assemblée des Premières Nations, 50, rue O'Connor, bureau 200, Ottawa (Ontario) K1P 6L2, par télécopieur au 613-241-5808, ou par courriel à registration@afn.ca.

N° de TPS : 133649848 RT 0001

Veuillez noter que les frais d'inscription ne seront pas remboursables après le 16 février, 2026.
Des frais administratifs de 50,00 \$ seront appliqués pour toute annulation avant cette date.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

Sommet sur le développement économique et les infrastructures 2026

Stratégies pour combler les écarts socioéconomiques ainsi qu'en matière de logement et d'infrastructures chez les Premières Nations

Le Westin Montréal • Montréal (Québec) • Les 2 et 3 mars 2026



ACCESSIBILITÉ :

Veuillez indiquer ci-dessous si vous avez des exigences en matière d'accessibilité ou si vous avez besoin d'autres types d'aménagements pour être en mesure de participer à l'événement. Si vous avez des questions sur l'accessibilité ou les aménagements, veuillez envoyer un courriel à l'adresse infrastructure@afn.ca. Nous ferons tout notre possible pour répondre aux besoins indiqués dans le présent formulaire, sans pouvoir toutefois garantir l'intégralité des aménagements.

- J'ai besoin d'interprétation en ASL/LSQ pour participer.
- J'ai besoin d'interprétation en français pour participer.
- J'ai besoin d'autres aménagements pour participer en mode virtuel.

Aménagements nécessaires : _____

L'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations est un événement public où des photographies, des enregistrements audio et vidéo peuvent avoir lieu. En assistant à l'événement, tous les délégués consentent à la publication potentielle de photos et d'enregistrements audio/vidéo de l'événement par l'Assemblée des Premières Nations. Tous les participants devront respecter le code de conduite pour participer à l'événement.



Assemblée des Premières Nations

Sommet sur le développement économique et les infrastructures 2026

Stratégies pour combler les écarts socioéconomiques ainsi qu'en matière de logement et d'infrastructures chez les Premières Nations

Le Westin Montréal • Montréal (Québec) • Les 2 et 3 mars 2026



CODE DE CONDUITE DES PARTICIPANTS AUX ÉVÉNEMENTS DE L'APN

CODE DE CONDUITE DES PARTICIPANTS AUX ÉVÉNEMENTS DE L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

1. L'Assemblée des Premières Nations (APN) organise de temps à autre des rencontres, des rassemblements et des assemblées (événements). L'APN s'engage à offrir un environnement sécuritaire, respectueux, inclusif et accueillant où les participants sont libres d'exprimer leur personnalité authentique et de se faire entendre.
2. L'APN applique une politique de tolérance zéro à l'égard d'actes ou de paroles constituant du harcèlement (y compris sexuel), de l'intimidation, de la discrimination ou de la violence.
3. Le présent Code de conduite définit les normes de comportement attendu de la part de tous les participants ainsi que les conséquences d'un comportement inacceptable. Il s'applique à tous les événements de l'APN et aux activités qui y sont liées.
4. Tous les participants aux événements doivent aider l'APN à maintenir un espace sûr et une expérience positive pour tous. Lorsqu'un participant s'inscrit à un événement de l'APN, il doit accepter le présent Code de conduite en signant le formulaire de reconnaissance joint à l'Annexe A.

COMPORTEMENT ATTENDU DE LA PART DES PARTICIPANTS

5. Quand ils prennent part à un événement ou à une activité de l'APN, les participants doivent toujours se comporter comme suit : Considerate, respectful, and collaborative.
 - a. faire preuve de considération, de respect et de collaboration;
 - b. être attentif à son environnement et aux autres participants, et alerter les organisateurs de l'événement en cas de comportement inacceptable;
 - c. s'abstenir de toute forme de comportement faisant appel à la violence, à la discrimination et au harcèlement pendant l'événement, y compris à l'occasion des fonctions sociales, pendant les déplacements liés à un événement de l'APN, sur les médias sociaux, au téléphone ou par courrier électronique et messages textes.

COMPORTEMENT INACCEPTABLE DE LA PART DES PARTICIPANTS

6. Examples of unacceptable behaviours at AFN events include but are not limited to:
 - a. l'intimidation, le harcèlement, l'abus, la discrimination, le dénigrement ou la dévalorisation;
 - b. le harcèlement, c'est-à-dire tout comportement physique ou verbal non désiré blessant ou des remarques ou des plaisanteries inappropriées sur la race, la religion, le sexe, l'âge, le handicap ou tout autre motif de discrimination;
 - c. le harcèlement sexuel, c'est-à-dire tout comportement, commentaire, geste ou contact de nature sexuelle susceptible d'offenser ou d'humilier une personne ou qui pourrait, à son avis, être perçu comme imposant une condition de nature sexuelle;
 - d. la violence, définie comme tout acte, comportement, menace ou geste d'une personne envers une autre dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il cause ou menace de causer un préjudice, une blessure ou une maladie.



Assemblée des Premières Nations

Sommet sur le développement économique et les infrastructures 2026

Stratégies pour combler les écarts socioéconomiques ainsi qu'en matière de logement et d'infrastructures chez les Premières Nations

Le Westin Montréal • Montréal (Québec) • Les 2 et 3 mars 2026



CODE DE CONDUITE DES PARTICIPANTS AUX ÉVÉNEMENTS DE L'APN

CONSÉQUENCES D'UN COMPORTEMENT INACCEPTABLE

7. Les participants à qui un autre participant ou un organisateur de l'événement demande de mettre fin à un comportement inapproprié sont tenus d'obtempérer immédiatement.
8. Les comportements inacceptables ne seront pas tolérés. Les organisateurs de l'événement peuvent prendre les mesures qu'ils jugent appropriées, comme l'expulsion immédiate sans remboursement et l'interdiction de participer aux futurs événements de l'APN.
9. Si vous estimez que quelqu'un enfreint le Code de conduite et souhaitez le signaler, veuillez en informer immédiatement un organisateur de l'événement. Les organisateurs vous aideront à communiquer avec les responsables de l'APN appropriés, qui vous escorteront en toute sécurité, vous ou d'autres personnes, le cas échéant, ou vous apporteront une aide supplémentaire pour régler la situation en question. Votre anonymat sera protégé en tout temps.

Annexe A

Code de conduite des participants aux événements de l'APN

Je, _____, participant à l'événement de l'APN, déclare avoir lu, compris et accepté le Code de conduite de l'APN et autres règles et politiques applicables adoptées par les participants à l'événement, et je m'engage à :

1. exercer les responsabilités et les comportements attendus énoncés dans le présent Code, en tout temps, avec la diligence, le soin et la compétence nécessaires, d'une manière raisonnable et prudente;
2. respecter et promouvoir les règles et les politiques de l'APN, y compris le présent Code et les décisions du(de la) président(e) de la rencontre et du(de la) directeur(trice) général(e);
3. me comporter dans un esprit de collaboration et de respect envers les autres participants présents à l'événement de l'APN.

Signature : _____ Date : _____
Participant